

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE
DE SAINT SOUPLET SEANCE DU 2 DECEMBRE 2008**

L'an deux mil huit, le 2 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 26 novembre 2008, s'est réuni en mairie pour une réunion ordinaire en séance publique, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur QUONIOU Henri, Maire,

Etaient présents : **Etaient présents** : Henri QUONIOU, Eric FLAYELLE, Roger PLUCHARD, Jean-Pierre NOTRICE, Franck BURY, Jean-Pierre HALLE, Thierry GILBERT, Alain PILARD, Eric ROULLET, Florian LEFEBVRE, Delphine MOREAU, David VANDENBERGH. Emma ROMANIELLO.

Etaient excusés : Marc BERA qui donne procuration à Monsieur Henri QUONIOU.

Etaient absents : Alexandre MORTIER

Secrétaire de séance : Alain PILARD.

**Objet : Désignation d'un grand électeur au collège électoral pour la
compétence EAU POTABLE ET INDUSTRIELLE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le SIDENFrance et le SIA N ont décidé leur unification par la voie de l'adhésion du premier au second avec transfert de l'intégralité des compétences au 1^{er} janvier 2009 entraînant de fait et simultanément la dissolution du SIDEN France.

C'est ainsi qu'à cette même date, notre commune adhèrera directement à ce syndicat pour la compétence « Eau potable et industrielle ».

Aussi, Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément aux dispositions des statuts du SIDEN-SIAN, les communes membres du SIDEN-SIAN comptant une population inférieure à 5000 habitants doivent procéder à la désignation d'un grand électeur (sans suppléance) appelé à constituer le collège électoral chargé de désigner ses délégués au comité SIDEN-SIAN pour la compétence « Eau potable et industrielle »

Il y donc lieu de procéder à la désignation de ce grand électeur (sans suppléance) au collège électoral de l'arrondissement de Cambrai qui sera appelé à élire ses délégués au comité SIDEN-SIAN pour la compétence **EAU POTABLE ET INDUSTRIELLE**.

Ce grand électeur prendra ses fonctions au plus tôt à compter du 1^{er} janvier 2009 et au plus tard à la date de notification de l'arrêté inter préfectoral du transfert de la compétence Eau potable et industrielle du SIDENFrance au SIDEN-SIAN.

Fait, délibéré, publié et transmis aux services en charge du contrôle de légalité, les même jour, mois et an que dessus.

Ces opérations ont donné les résultats suivants :

Inscrits : 15 Votants : 14 Exprimés 14

Monsieur Henri QUONIOU, domicilié : 3 Chemin de Vaux à Saint Souplet a obtenu 14 voix et est appelé à siéger au collège électoral de l'arrondissement de Cambrai chargé de désigner ses délégués au comité de SIDEN-SIAN pour la compétence EAU "POTABLE ET INDUSTRIELLE.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le MAIRE Henri QUONIOU

